

Fiche 2

Fiche de constitution d'un dossier pour la délivrance d'un certificat d'agrément pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses

DRIEAT Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports

VÉHICULES CONCERNÉS

Première mise en circulation des véhicules porteurs, ou remorqués porteurs de
citernes fixes ou démontables
Renouvellement d'un certificat d'agrément

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de certificat d'agrément (cf. modèle en annexe 1)
- Pièce 2 Certificat d'immatriculation du véhicule
- Pièce 3 Certificat de conformité européen (COC) selon le règlement (UE) 2018/858 (anciennement directive 2007/46/CE) (déclaration de conformité du constructeur du véhicule requise dans le cas où le COC n'indique pas les désignations du véhicule ou notice descriptive des équipements ADR, procès-verbal de réception et certificat de conformité du véhicule
- Pièce 4 Pour les véhicules réceptionnés par type : notice descriptive des équipements ADR (barré orange) du véhicule complet ou complété, procès-verbal de réception par type certificat de conformité

Pour les véhicules réceptionnés à titre isolé : notice descriptive des équipements ADR (barré orange) du véhicule complet ou complété, procès-verbal de réception à titre isolé
- Pièce 5 Pour les citernes réceptionnées par type : la notice descriptive de la citerne barrée jaune, procès-verbal de réception par type, certificat de conformité et liste des matières autorisées pour les citernes concernées

Pour les citernes réceptionnées à titre isolé : la notice descriptive de la citerne barrée jaune, procès-verbal de réception à titre isolé et liste des matières autorisées pour les citernes concernées
- Pièce 6 Attestation de contrôle de la citerne à jour
- Pièce 7 Procès-verbal d'épreuve des flexibles le cas échéant
- Pièce 8 Attestation du constructeur relative au respect du 9.7.5.1, et pour les véhicules-citernes concernés du 9.7.5.2 (R111), sur la stabilité des véhicules
- Pièce 9 Ancien certificat d'agrément le cas échéant
- Pièce 10 Contrôle technique à jour le cas échéant

RECOMMANDATIONS

L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles.

Pour les véhicules munis de citernes démontables les pièces 5 à 8 ne sont pas fournies.

Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DEAL/DREAL/DRIEAT qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.

Après examen du dossier, la DEAL/DREAL/DRIEAT pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.

Annexe 1
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AGREMENT

Motif :

Demandeur :

(nom, prénom ou raison sociale)

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Véhicule ⁽¹⁾ immatriculation :

n° de série :

Citerne ⁽¹⁾ marque :

type :

n° de série :

code citerne ou liste des matières :

Dans le cas d'un changement de propriétaire ⁽¹⁾ :

Nom, prénom ou raison sociale de l'ancien propriétaire :

Adresse :

téléphone :

Le soussigné

- certifie que le véhicule ou le véhicule-citerne⁽²⁾ n'a subi aucune transformation depuis son achat
- certifie que la citerne n'a subi aucune réparation depuis son achat
- déclare que la citerne a été réparée – transformée
- déclare que l'équipement du véhicule a été transformé

Liste des transformations :

- demande un certificat d'agrément établi au nom du demandeur pour le matériel visé ci-dessus et pour le transport des marchandises dangereuses
- Désignation du véhicule selon le 9.1.1.2 de l'ADR :

EX/II

EX/III

AT

FL

MEMU

Fait à

le

(nom, qualité du signataire et cachet)

(1) rayer les mentions inutiles.

(2) Véhicule citerne : couvre les véhicules à citernes fixes ou démontable et les véhicules-batterie